

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA - COMPASS GROUP FRANCE (SCOLAREST)



NE RIEN INSCRIRE - ZONE RESERVEE

Référence Unique du Mandat (RUM 35 car. Max)

En utilisant ce formulaire de mandat, vous autorisez COMPASS GROUP FRANCE-SCOLAREST à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte bancaire et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de COMPASS GROUP FRANCE-SCOLAREST

En cas de contestation, toute demande de remboursement doit être présentée auprès de votre banque, selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle : dans les 8 semaines suivant la date du débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et, au plus tard dans les 13 mois, en cas de prélèvement non autorisé.

Veillez compléter les champs marqués * et transmettre ce formulaire accompagné d'un RIB à votre interlocuteur habituel.

NOM / PRENOM	*			
VOTRE ADRESSE (1)	*			
	*	Numéro et nom de la rue	*	Ville
	*	Code postal	*	Pays
ADRESSE MAIL (1)	*	@		
COORDONNEES DU COMPTE BANCAIRE	*	IBAN (International Bank Account Number) - Figure sur le RIB (cf relevé de compte ou chéquier)	*	BIC (Bank Identifier Code) - Figure sur le RIB (cf relevé de compte ou chéquier)
NOM DU CREANCIER	*	COMPASS GROUP FRANCE (SCOLAREST)		
ICS	*	F R 5 0 S C O 0 0 2 4 0 8		
		Identifiant Créancier SEPA		
ADRESSE DE LA REGIE	*	REGIE SCOLAREST - 191 rue des Rabats		
	*	Numéro et nom de la rue	*	ANTONY
	*	Code postal	*	France
	*	Pays		
TYPE DE PAIEMENT	*	Paiement récurrent / répétitif <input checked="" type="checkbox"/>	Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>	
SIGNE A	*	Ville sur 35 caractères maximum	LE *	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
			Date	
SIGNATURE	*			

Informations relatives au contrat ou au service entre le créancier et le débiteur - à l'usage de la Comptabilité :

Code Identifiant du débiteur :
 n° Famille

A RETOURNER A : Régie SCOLAREST - 191 rue des Rabats - 92 160 ANTONY

(1) Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, en s'adressant à la Régie Scolarest.